



JPS/GG/08-17

Communiqué de Presse du 22 février 2008

PROJET DE FUSION SUEZ-GDF LA CONSULTATION DES IRP SE POURSUIT

Cette semaine a été marquée par la réunion du Comité d'Entreprise Européen de Gaz de France, réuni pour information – consultation sur le projet de fusion Suez / Gaz de France.

La Direction de Gaz de France, ayant remis le jour même de la réunion deux nouveaux documents particulièrement importants portant sur l'avenir du CEE et sur les engagements sociaux en cas de fusion, les représentants du personnel ont obtenu que cette réunion soit une simple réunion d'information. Il a été convenu que l'organisme serait de nouveau convoqué le 11 mars 2008, de façon à ce que les représentants des salariés puissent étudier les nouveaux documents remis et formuler un avis.

L'examen attentif de ces documents est d'autant plus important, qu'outre ses conséquences majeures en termes de privatisation de Gaz de France, de mise en concurrence de Suez-GDF avec EDF, et de hausse des prix du gaz, le projet de fusion représente une menace forte sur l'emploi et la situation sociale des salariés des deux Groupes à l'échelle européenne.

Notons aussi que le CCE de Gaz de France a été mis en place à Gaz de France le 19 février 2008 et a élu son Secrétaire parmi les représentants élus de la CGT.

Il appartiendra à la Direction de Gaz de France de donner aux nouveaux élus du CCE le temps et les moyens suffisant afin qu'ils puissent disposer d'une information complète et fiable sur ce projet de fusion avant de solliciter leur avis. Lors de ce processus d'information-consultation devant le CCE, la Direction de Gaz de France devra notamment se soumettre aux obligations d'information qui lui ont été imposées par le jugement du TGI de Paris le 22 janvier 2008. Ces obligations portent notamment, rappelons le, sur les perspectives de l'emploi pour les effectifs des fonctions support et dans la branche services, sur les modifications projetées en matière d'organisation et de gouvernance, sur les modalités de la parité entre actions Suez et GDF, sur les attestations d'équité, sur la trajectoire économique du groupe et ses prévisions financières à court terme.

Ces informations devront donc éclairer toutes ces questions restées jusqu'ici opaques et permettre de mesurer les conséquences sociales et économiques du projet de fusion Suez Gaz de France.

La CGT ne manquera pas de s'exprimer sur ces nouveaux éléments pour qu'au-delà de la consultation des IRP, les salariés et les usagers puissent être informés et réagir aux éléments fournis.

Interlocuteur :
Jean-Pierre SOTURA ☎ 06 07 90 94 67

Contact Presse : Maurice MARION
☎ 01 56 93 27 12 ou 06 72 75 20 96